

Paris, le 21 mai 2007

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** de notre société se tiendra au Cercle de l'Union – 27 Place Bellecour – 69002 Lyon, **le vendredi 8 juin 2007 à 11 heures**, (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :
 - Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
 - Rapport général des Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions en application des dispositions des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce :
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :
 - Rapport de gestion du Groupe ;
 - Rapport du Président ;
 - Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de Commerce ;
- Renouvellement de mandats d'administrateurs ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Pouvoirs

Nous vous informons également qu'une **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE** de notre société se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Modifications statutaires :
 - Modification de l'article 1^{er} « Forme » des statuts ;
 - Modification de l'article 12 « Délibération du Conseil d'Administration » alinéa 2 des statuts ;
- Pouvoirs.

Vous pouvez télécharger le rapport annuel de la Société BURELLE SA qui comprend notamment :

- Le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire ;
- Les rapports de gestion présentés par le Conseil d'Administration, accompagnés d'un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes.

Nous vous invitons à lire attentivement les modalités décrites ci-après pour participer aux votes des résolutions qui vous seront présentées au cours de ces Assemblées Générales.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**Le Président Directeur Général
Jean BURELLE**

NOTE EXPLICATIVE SUR LES MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2007

Tout actionnaire a le droit de prendre part à ces Assemblées.

Toutefois, seront seuls autorisés à voter (directement ou par procuration) les actionnaires ayant justifié, 3 jours avant la date des Assemblées, de leur qualité d'actionnaire.

I. Justification de votre qualité d'actionnaire

Vous êtes un actionnaire nominatif : à savoir, vos titres sont inscrits en compte nominatif sur les registres de la Société.

Aucun justificatif n'est à produire.

Vous êtes un actionnaire au porteur : vous devez nous fournir **une attestation d'immobilisation de vos titres** datant d'au moins 3 jours avant la date des Assemblées.

Ce justificatif peut être obtenu auprès de votre banque ou tout autre intermédiaire habilité, **sur simple appel téléphonique**, et doit nous être remis le jour des Assemblées ou adressé par courrier. A réception de ce document, nous vous ferons parvenir une carte d'admission.

II. Modalités de vote

Vote en personne : Vous pouvez assister en personne aux Assemblées Générales et participer au vote des résolutions. Si vous êtes actionnaire au porteur, **il faut vous munir de l'attestation d'immobilisation de vos titres** datant de 3 jours au moins avant la date des Assemblées.

Vote par correspondance : Il vous est possible de voter par correspondance en nous retournant, dûment complété et signé, **3 jours** au moins avant la date des Assemblées, **les formulaires de vote par correspondance**.

Pour les actionnaires au porteur, seuls les votes par correspondance **accompagnés de l'attestation d'immobilisation**, pourront être pris en compte avant la date des Assemblées.

Vote par procuration : Il vous est également possible de voter en vous faisant représenter en donnant pouvoir au Président, à votre conjoint ou à tout autre actionnaire.

Pour ce faire, vous devez nous retourner, **3 jours** au moins avant la date des Assemblées, les **formulaires de vote par correspondance**, dûment complétés et signés, ainsi que **l'attestation d'immobilisation de vos titres** si vous êtes actionnaire au porteur.

**LA PRISE EN COMPTE DE VOS VOTES EST SUBORDONNÉE
AU RESPECT DE CES MODALITÉS LÉGALES**